



CRD :
construction,
rénovation et
démolition

Vous êtes un **ENTREPRENEUR ?**

Apportez vos résidus de CRD dans un centre de tri plutôt que dans un site d'enfouissement! Vous pourriez faire des économies. Consultez la liste au verso pour connaître les centres de tri de la région de Québec autorisés par le gouvernement provincial. Ces centres offrent aussi des services de location de conteneurs.

Communiquez ce bon coup à vos clients!

Saviez-vous que
valoriser les résidus
de CRD est souvent
moins cher que de
les enfouir?

Vous faites vos travaux **VOUS-MÊME ?**

Vous avez **MOINS de 12 m³** de résidus de CRD ?

- Venez les porter à l'écocentre. Vous pouvez en apporter jusqu'à 6 mètres³ par visite et un maximum de 12 mètres³ par année. Bien que la plupart des matières bien triées sont sans frais, certaines conditions s'appliquent. Consultez le site web ou appelez Info-collecte (418 889-9715) pour connaître les tarifs et les heures d'ouverture.



Vous avez **PLUS de 12 m³** de résidus de CRD ?

- Apportez vos résidus à un centre de tri;
- Louez un conteneur auprès d'un centre de tri;
- Louez un conteneur auprès d'une compagnie qui apporte les résidus de CRD dans un centre de tri.

Consultez la liste au verso pour connaître les centres de tri de la région autorisés par le gouvernement provincial.

Vous faites appel à un entrepreneur ?

Demandez-lui comment il prévoit se départir de vos résidus de CRD et encouragez-le à les apporter dans un des centres de tri autorisés par le gouvernement provincial. Vous pourriez faire des économies.

Saviez-vous que
dans les centres de tri,
on assure une
deuxième vie aux
résidus au lieu de
simplement les jeter?